Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place de la Mairie
67330 UTTWILLER
☎: 03.88.70.72.47
Fax : 03.88.70.95.13
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Séance du 27 octobre 2014

Le vingt sept octobre deux mil quatorze à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Uttwiller se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents sous la présidence du Maire, Roland KOENIG:
Nathalie EBER, Edith HAESSIG, Martine KUHN, Alain ODEAU, Nathalie SCHUTZ, Anne SEENE, Pierre SEENE et François TREVISAN
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.
.
Absents excusés : Jean-Charles MULLER, Yann KRIEGER (procuration à Martine KUHN)
Assistait en outre à la séance : Françoise RIMMELY-GROSS, secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation de la séance du 8 septembre 2014**
3. **Chasse : d'attribution et prix de location**
4. **Affectation du produit de la chasse**
5. **Convention ATVA**
6. **Frais d'inscription congrès des Maires**
7. **Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Martine KUHN est désignée pour remplir ces fonctions

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2014

Lecture faite, en l'absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

3. CHASSE : ATTRIBUTION ET MODE DE LOCATION

L'actuel locataire de la chasse, l'Association de Chasse et de Loisirs du Pays Pays de Hanau, représentée par son Président, Monsieur Louis FUTTERER, sollicite par courrier du 27 août 2014, reçu le 01/09/2014, le renouvellement du bail par une convention de gré à gré.

Attendu que la consistance du lot de chasse n'a pas été modifiée de façon substantielle,

Vu l'avis favorable émit par la Commission Consultative Communale de la Chasse réunie en date du 13 octobre 2014

Le Conseil Municipal propose, conformément à l'article 18 du cahier des charges relatif à la location du 2 février 2015au 1er février 2024, de renouveler le bail à l'Association de Chasse et de Loisirs du Pays de Hanau, représentée par son Président, Monsieur Louis FUTTERER, demeurant 139 rue du Gal de Gaulle à 67340 INGWILLER, par une convention de gré à gré

Le prix annuel de la location est fixé à 1 650.00 euros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à signer cette convention de gré à gré avec l'Association de Chasse et de Loisirs du Pays de Hanau dans les conditions fixées ci-dessus.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place de la Mairie
67330 UTTWILLER
☎: 03.88.70.72.47
Fax : 03.88.70.95.13
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

4. AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE

Dans le cadre de la location de la chasse pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024
Considérant que 80 % des propriétaires fonciers consultés par écrit, ont abandonné à la commune le produit de la location de la chasse
Le Conseil Municipal décide d'adopter la motion suivante quant à l'affectation du produit de la chasse

Les propriétaires fonciers de terres du ban de la commune d'Uttwiller, lors de la consultation écrite, ont décidé d'abandonner le produit de la location du droit de chasse pour la période du 2 février 2015au 1er février 2024 au profit des caisses communales et décident de l'affectation suivante des recettes :

- *La moitié du montant total sera attribuée à l'Association Foncière d'Uttwiller pour permettre l'entretien des chemins*
- *L'autre moitié sera attribue à la commune d'Uttwiller pour réaliser des travaux d'intérêt général*

5. CONVENTION ATVA

Suite à la suppression de l'ATESAT au 1er janvier 2014, le Département propose aux communes un nouveau dispositif intitulé Accompagnement Technique à la Voirie et à l'Aménagement (ATVA) leurs permettant de bénéficier de conseils gratuits.
Le Maire propose de signer avec le Conseil Général une convention pour bénéficier de ce service.
Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention pour l'Accompagnement Technique à la Voirie et à l'Aménagement avec le Conseil Général.

6. FRAIS D'INSCRIPTION AU CONGRES DES MAIRES

Le conseil municipal décide de prendre en charge sur le budget communal les frais d'inscription au congrès des Maires de Frances, soit la somme de 90.00 €

7. RAPPORT 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DES ORDURES MENAGERES

Le conseil municipal prend acte du rapport 2013 sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères

Uttwiller , le 28 octobre 2014
Le Maire,

Roland KOENIG